

**COMMUNE DE HAUSSONVILLE**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU MARDI 28 SEPTEMBRE 2021**

Convocations faites le  
22/09/2021  
Délibérations affichées le  
30/09/2021

N° Délib: 26/2021

**OBJET : TRANSFERT DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT A LA  
CC3M**

L'an deux mil vingt et un, le 28 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de HAUSSONVILLE étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur BOUCAUD Christian, Maire.

Etaient présents : *CANILLAS Benjamin - GREGOIRE Hubert - JUNGER Mathieu  
KREITER Pascal - NICOT Kévin - ROUYER Gilbert  
SIMANSKI Yolande*

Étaient absents excusés : *CLERC Myriam - GOGUET Audrey - SERGENT Nicolas*

Il a été procédé conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil, *Madame SIMANSKI Yolande*, ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

\*\*\*\*\*

Après avoir pris connaissance de la délibération n°67/2021 du 30/06/2021 de la CC3M, concernant le transfert de la compétence assainissement des communes vers la communauté de communes Meurthe Mortagne Moselle (CC3M) et de l'étude du transfert avec la mise à jour de la prospective économique et de la convergence tarifaire,

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, est favorable au transfert de la compétence Assainissement à la Communauté de communes Meurthe, Mortagne, Moselle au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Pour copie conforme  
Le Maire :  
Christian BOUCAUD